

**Bureau du 14 octobre 2002**

**Décision n° B-2002-0872**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Acquisition d'un immeuble situé 21, rue Rouget de l'Isle et appartenant aux consorts Giovannoni**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -  
Service opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 4 octobre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du projet d'aménagement du secteur de la Feyssine, la Communauté urbaine envisage l'acquisition d'un immeuble appartenant aux consorts Giovannoni et situé 21, rue Rouget de l'Isle à Villeurbanne.

Il s'agit d'une parcelle de terrain de 1 504 mètres carrés cadastrée sous les numéros 34 et 35 de la section AL comportant deux bâtiments à usage d'entrepôt d'une superficie totale de 876 mètres carrés, libres d'occupation.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, lesdits biens seraient acquis au prix de 320 142,94 € admis par les services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le projet de compromis qui lui est soumis.

**2° - Autorise** monsieur le président à :

a) - le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir,

b) - signer et déposer une demande de permis de démolir sur ledit bien.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0425 le 18 mars 2002 pour la somme de 341 487 €.

**4° - Le montant** à payer en 2003 sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 300 - fonction 824 à hauteur de 320 142,94 € en ce qui concerne l'acquisition ainsi que les frais d'actes notariés à hauteur de 4 268 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,